

XXIII ° Assemblée régionale Europe.

EREVAN, Arménie.

Assemblée Parlementaire de la Francophonie

3 au 7 mai 2010

*Intervention de Francis DANVERS, professeur des universités en sciences de l'éducation. Laboratoire CIREL-PROFEOR (Lille3).

Auteur d'un dictionnaire de sciences humaines sur les métiers et pratiques de formation (3^e édition, Presses universitaires du Septentrion, France-Villeneuve d'Ascq, 2009, 656 p.), je voudrais vous soumettre mon approche de la Francophonie, en guise de propos introductif.

1. L'Ecole et son environnement linguistique

La francophonie peut-elle jouer dans la mondialisation un rôle de laboratoire de la diversité culturelle ?

FRANCOPHONIE : « Ensemble de ceux qui emploient régulièrement la langue française, que ce soit leur langue maternelle, une langue nationale ou d'enseignement, ou le fruit d'un choix imposé par l'histoire comme d'une adhésion personnelle », A. Rey, 2006. Le mot « francophonie » apparaît en 1880. Il est formé par le géographe français Onésime Reclus (1837-1916), dans un cadre colonialiste (J. Ferry), puisqu'il s'applique à l'usage triomphant de la langue française en Algérie, et vise à établir une présence coloniale durable. Pour les pays créolophones, vestiges du premier empire colonial français, le français est la langue de l'administration, des pouvoirs, de l'école, de la modernité, de la communication avec l'extérieur.

La résurgence de l'idée de francophonie date du numéro spécial de la revue *Esprit*, en 1962. Le *Quid*, dans son édition de 1968, est le premier ouvrage qui consacre à la francophonie, prise dans son usage courant, un long commentaire. Présent dans les *Mythologies* de R. Barthes, 1957, le terme n'a pas seulement un sens linguistique, géographique et institutionnel, il revêt aussi une dimension spirituelle et mystique, X. Deniau, 1998.

Aujourd'hui on tend vers une acceptation des francophonies sur le plan international, dont le succès dépend d'une idéologie plurielle, respectueuse de chacun et rétive à toute forme de hiérarchisation normative. La francophonie défend le multilinguisme. Cependant la loi Toubon, 1994, oblige à utiliser le français dans les entreprises.

La francophonie est un espace économique important comprenant deux pays du G7 (la France et le Canada) et cinq membres de l'OCDE (France, Canada, Belgique, Suisse, Luxembourg), soit un espace qui totalisait en l'an 2000, 10,5% du PIB mondial et 15% du commerce mondial. Quarante ans après sa création, en 1970, à Miami, la francophonie est devenue une organisation internationale à part entière qui réunit 55 pays ou communautés ayant le français en partage. Depuis le sommet de Hanoï, en 1997, sa vocation culturelle s'est enrichie d'une dimension politique liée à la prise en compte des mutations dues à la mondialisation. Le combat s'est élargi au niveau d'une réflexion planétaire, où les valeurs humanistes sont essentielles pour faire contrepoids aux inégalités de la « globalisation ». Il est d'abord celui de l'éducation et de la formation pour le développement du potentiel humain orienté sur *La réussite éducative* (plan d'action décennal). La VIII^e conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le Français en partage en 1999, a conclu sur la nécessité de faire reposer la pérennité du projet francophone sur l'adhésion de la jeunesse.

La francophonie focalise des enjeux politiques d'égalité, de sécurité et de démocratie ; une dynamique culturelle d'ouverture et de pluralité ; une ambition pour un développement économique durable et solidaire. Si plus de 180 millions de locuteurs ont le français en partage dans le monde, ils ont l'avantage d'être répartis sur les cinq continents et d'appartenir à 87 pays différents, ce qui permet de nouer un dialogue avec l'Afrique, l'Amérique du Nord, l'Océan indien et l'Asie. Bon nombre de pays francophones sont multilingues, la francophonie suppose une multiple appartenance. L'avantage des francophones, c'est précisément d'être habitués à parler plusieurs langues. Selon le linguiste Cerquiglini, « prendre conscience d'une telle appartenance implique l'abandon de la norme monoglossique et de l'idéologie de cette norme, l'ouverture aux diverses variétés du français, une faveur donnée aux autres langues présentes sur le territoire (langues régionales, d'immigration, langues européennes voisines). Le dialogue, le commerce des langues, le pluralisme sont l'avenir de la francophonie », (*L'Université de tous les savoirs*, Mission 2000). En France même, il serait illusoire d'imaginer une uniformité linguistique. Le Français est devenu une langue en partage et une grande ambition éducative. Les exemples apportés par TV5 Monde, et les rencontres d'écoliers arméniens et d'étudiants inscrits à l'Université française en Arménie, UFAR, sont tout à fait probants pour souligner le lien étroit entre la diffusion de la langue française et les idées de liberté et de démocratie dans le monde.

Née hors de France, à l'initiative d'hommes du Sud, la Francophonie regroupant 68 Etats et gouvernements, est un processus linguistique et social qui permet d'assurer une liaison entre les peuples et les cultures (polyfrancophonie). Un aspect de l'exception culturelle française, c'est la défense de la francophonie face à l'expansion de l'anglais et à la montée en puissance d'une culture de masse anglo-saxonne. C'est peut-être l'héritage d' « une autre mondialisation » que la France léguera au monde du XXI^e siècle avec les 780 millions de francophiles, Abdou Diouf, secrétaire général de l'Organisation internationale de la francophonie, OIF, 2008. La Francophonie est une réalité en devenir et a un avenir dans la mondialisation. 175 millions de personnes dans le monde utilisent le français, dont 115 millions pour lesquelles le français est la langue maternelle. Le français est la deuxième langue la plus enseignée. 5 % des pages Internet sont francophones ; le français est la troisième langue utilisée sur le Net. Le français a statut de langue officielle, seule ou avec d'autres langues, dans 32 Etats et gouvernements de l'Organisation internationale de la Francophonie. Les francophones se situent au 9^e rang des communautés linguistiques ; ils sont, avec les anglophones, les seuls présents sur tous les continents. Dans l'ensemble du monde occidental, le français se maintient comme troisième langue, S. Langlois, 2008. La loi du 4 août 1994 rend obligatoire l'emploi du français dans « la désignation, l'offre, la présentation, le mode d'emploi ou d'utilisation, la description de l'étendue et des conditions de garantie d'un bien, d'un produit, d'un service... ». Depuis plusieurs années, une circulaire annuelle rappelle aux chefs d'établissements l'importance de l'éducation à la francophonie, (précédant le 20 mars, date habituelle de la journée de la francophonie). Il est suggéré d'organiser des activités autour des thèmes comme : l'unité dans la diversité, le français en partage, le respect des différences, etc. L'avenir des francophonies dépend de leur nature plurielle et pluricentrique permettant « la promotion de la diversité des expressions culturelles » (UNESCO, 2005).

L' « ethnie française » englobe notamment la Belgique wallonne, la Suisse romande, le Canada français, mais aussi les pays africains, le monde francophone d'Outre-mer, la société multiculturelle québécoise. Avec la francophonie, la France est de plain-pied dans la mondialisation avec la possibilité de conjuguer autrement identité, culture, communication, mais aussi économie, démocratie et société. Il y a désormais un français d'Afrique, du Québec, de Belgique, des Caraïbes, etc. Demain d'autres aires culturelles seront concernées de la même manière, comme la lusophonie, l'hispanophonie, l'arabophonie, la russophonie.

La francophonie est-elle encore le combat des Français ? D. Wolton, 2006, s'insurge contre l'idée d'une francophonie liée au vertige dépassé de l'empire colonial ou d'un retour nostalgique à une prétendue perfection linguistique. La Francophonie est une idée d'avenir liée au mouvement de mondialisation et à la nécessité de préserver une diversité des espaces culturels à l'échelle de la planète. Dans une interview récente accordée au journal *Le Monde* du 23 mars 2010, le secrétaire général de l'OIF, A. Diouf a interpellé l'intelligentsia française sur sa capacité à se mobiliser pour la défense de la francophonie.

Pour ce qui relève du champ étroit de notre spécialité universitaire, à savoir la question de l'orientation scolaire et professionnelle, on peut opposer un modèle dominant anglo-saxon fondé sur la trilogie suivante : pragmatisme utilitariste, nouvelles technologies de l'information et de la communication, individualisme libéral et un modèle francophone émergent fondé sur le triptyque suivant : culture critique, nouvelles technologies de l'information et de la communication, individualisation et sécurisation des parcours de vie professionnelle.

2. L'ÉCOLE ET SON ENVIRONNEMENT ÉDUCATIF

Du berceau à la tombe sommes nous condamnés à apprendre ?

FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE : Il n'y a pas d'âge pour se former. « Je ne suis ni vieux, ni jeune, (...) je suis quelqu'un qui se forme », Saint-Exupéry, *Ecrits de guerre*.

Slogan lancé en 1995, par la Communauté Européenne (*Life Long Learning, LLL*) : « Toute activité d'apprentissage utile entreprise à tout moment de la vie, dans le but d'améliorer les connaissances, les qualifications et les compétences, dans une perspective personnelle, civique, sociale et/ou liée à l'emploi » qui exprime l'ambition de favoriser le maintien de l'employabilité des salariés au cours de leur carrière professionnelle et l'adaptation des citoyens à la « société de l'information », (Mémoire pour l'éducation et la formation tout au long de la vie). Dans le prolongement de l'Année européenne 1996 consacrée à « l'éducation et la formation tout au long de la vie », l'« Europe de la connaissance » adoptée par le traité d'Amsterdam se donne « comme objectif de développer l'éducation et la formation tout au long de la vie, c'est-à-dire sa volonté de promouvoir le développement du niveau de connaissances le plus élevé pour son peuple par un plus large accès à l'éducation et à la mise à jour permanente des connaissances », (Com, 1997, 256 final). Les sources d'inspiration de cette thématique sont ambitieuses et plurielles. Nous les résumons brièvement, sans les détailler, comme a su très bien le faire M. Christian Dupont, dans son intervention philosophique sur la problématique de l'école face aux inégalités.

Les spécialistes de l'UNESCO considèrent que le stock des connaissances double tous les 7 ou 8 ans, et au cours des prochaines années, ils estiment qu'une large part des connaissances aujourd'hui enseignées sera renouvelée. Pour la première fois dans l'histoire de l'humanité, l'obsolescence des connaissances dépassent de beaucoup le renouvellement des générations et ce processus tend à s'accélérer. C'est pourquoi « nous devons préparer les élèves à la formation tout au long de la vie [...] c'est par l'école en tant qu'organisation apprenante privilégiant la souplesse, que les élèves auront le plus de chances d'acquérir les connaissances et les compétences de haut niveau qu'exige la vie au XXI^e siècle ». Cette idée a été très bien mise en lumière par M. A. Rustamian, de la section arménienne. Je le cite : « Selon les spécialistes sur 5 enfants nés aujourd'hui 4, à l'âge de 25-30 ans, exerceront des professions dont nous n'avons aucune notion... Pour que le jeune puisse se constituer et s'orienter dans le choix de sa profession, l'école doit le soutenir à s'identifier, à se reconnaître... Des services de conseil portent sur l'information, la psychologie, la socio-pédagogie, la pédagogie spécialisée, la méthodologie, la santé et autres ».

L'idée qu'on s'instruit sans cesse et que l'on n'a jamais fini d'apprendre « du berceau jusqu'à la tombe » se retrouve chez le savant et philosophe encyclopédiste Condorcet, qui conçut au XVIII^e siècle, le premier système national d'éducation initiale et permanente. Il affirme que l'instruction ne doit pas « abandonner les individus au moment où ils sortent de l'école » mais doit « embrasser tous les âges de la vie » et que cette « seconde instruction » est « d'autant plus nécessaire que celle de l'enfance a été resserrée dans des bornes plus étroites », (*Rapport sur l'organisation générale de l'instruction publique présenté le 20 avril 1792 à l'Assemblée nationale*).

En France, l'expression « éducation permanente » n'apparaît dans le vocabulaire de l'éducation qu'au cours des années cinquante et reste relativement peu utilisé avant 1965. Parfois confondue avec l'éducation des adultes, l'éducation permanente désigne « une éducation étendue sur toute la durée de la vie, intéressant toutes les dimensions de la vie et intégrant en un dispositif cohérent les différentes modalités possibles du processus éducationnel : initiale et continue, formelle et informelle, scolaire et

non scolaire », J. C. Forquin, 2002. En 1969, le ministre suédois de l'Education, O. Palme, parle « d'éducation récurrente ».

En milieu industriel, les pratiques sociales de référence concernent les formations d'adaptation, de recyclage, de perfectionnement, de reconversion ou de promotion. Certains auteurs critiqueront les risques de dérive que ferait courir aux individus l'obligation d'une « école à perpétuité », (Illich et Verne 1976, Pineau, 1977, etc.). D'autres travaux sociologiques mettront en cause la conception d'une éducation permanente comme « école de la deuxième chance ». Après 1971, le vocable de « formation permanente » s'imposera pour signifier une orientation davantage professionnelle, centrée sur la « production de compétences », par distinction avec l'approche « culturelle » et « citoyenne » associée auparavant à la notion d'éducation permanente.

Le rapport de la Commission internationale sur le développement de l'éducation présidée par E. Faure, paru en 1972, sous le titre *Apprendre à être*, (UNESCO), considère que « l'éducation ne peut être cantonnée ni à des milieux sociaux, ni à des classes d'âge ; elle ne peut être réduite aux prestations de l'Etat et aux traditions des familles ».

Le projet « *learning* » du Club de Rome à la fin des années soixante-dix s'assignait pour but l'étude de « la finalité de l'éducation et de l'apprentissage humains ». Partant d'un concept visionnaire universel et humaniste, (E Faure, 1972), l'éducation tout au long de la vie est devenue une composante des politiques nationales et internationales.

En 1996, les ministres de l'éducation des pays de l'OCDE s'entendent sur la thématique : *Apprendre à tout âge*. J. Delors, président de la Commission internationale sur l'éducation pour le XXI^e siècle, UNESCO 1996, déclarait dans *L'éducation : un trésor est caché dedans*, « le concept d'éducation tout au long de la vie est la clé de l'entrée dans le XXI^e siècle. Il dépasse la distinction traditionnelle entre éducation première et éducation permanente. Il rejoint un autre concept souvent avancé : celui de la société éducative où tout peut être une occasion d'apprendre et d'épanouir.

L'utilisation des termes « société du savoir » et « économie des connaissances » remonte à 1962. Dans le prolongement de la « cité éducative » (E. Faure, 1972), de la « société éducative » (J. Dumazedier, 1978), de la « société pédagogique » (J. Beillerot, 1982), la Commission européenne, 1995, nous fait entrer dans l'ère de la « société cognitive », encore appelée « société d'apprentissage » ou « société du savoir ». Avec le *Life long Learning* ne voit-on pas émerger un « capitalisme cognitif », une « économie de l'immatériel » ou encore une *knowledge society*, selon l'appellation anglo-saxonne, qui mêle intimement connaissance, valeur et capital ?

Le Conseil européen, 2002, a considéré que la formation tout au long de la vie désigne : « toutes les activités d'apprentissage menées au cours de la vie dans le but d'améliorer ses connaissances, ses qualifications et ses compétences, que ce soit dans une perspective personnelle, citoyenne, sociale ou en vue d'un emploi ».

La vision de la vie active a changé. Le mode traditionnel successif qui a fonctionné au moins jusqu'au début des années 1970 : Jeunesse = Etudes ; Vie adulte = Production ; Retraite = Cessation de la vie active (mort sociale), laisse progressivement la place à un modèle du changement social, plus riche mais aux frontières brouillées. On peut ainsi réussir des études et être salarié (e), ou mieux encore, être retraité (e), suivre une formation et se déclarer auto-entrepreneur (e) ! L'Accord national interprofessionnel (ANI) du 5 décembre 2003 sur la formation tout au long de la vie professionnelle répond à des objectifs développés en termes d'employabilité et d'anticipation. Cet accord inscrit la formation dans une démarche prospective et instaure de nouveaux outils, dont le droit individuel à la formation (DIF) à disposition des salariés et des entreprises. Les partenaires sociaux font aussi valoir leur intérêt pour la question de l'orientation professionnelle, l'accès à des compétences transversales, et les questions relatives à la mobilité, dans le cadre de l'Accord national interprofessionnel du 11 janvier 2008 sur la modernisation du marché du travail, comme dans l'ANI du 14 novembre 2008 sur la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) ou encore l'ANI de 2009, relatif au développement de la formation tout au long de la vie professionnelle, la professionnalisation et la sécurité (ou « sécurisation », avec une nuance d'importance) des parcours professionnels.

L'accès des salariés à la formation tout au long de la vie professionnelle restera problématique tant que les différents acteurs concernés ne s'approprient pas les perspectives offertes par le législateur dans

une démarche concertée et négociée. La formation sur le lieu et pendant le temps de travail constitue une dimension essentielle de la formation tout au long de la vie, qui est une des priorités des politiques de développement de l'Union européenne.

Selon l'une des conclusions du Conseil de l'Union européenne en mai 2003, il faudrait que « d'ici 2010 le taux moyen de participation à l'éducation et à la formation tout au long de la vie dans l'Union européenne soit d'au moins 12,5 % de la population en âge de travailler ». Nous sommes arrivés à l'heure du bilan. De ce point de vue, les approches comparatives en éducation pour évaluer les effets différenciés des politiques publiques (« toute chose étant inégale par ailleurs »), comme nous l'a affirmé, notre collègue, le professeur M. Demeuse de l'université de Mons en Belgique, sont tout à fait essentielles en termes de pilotage et de gouvernance, pour répondre à un impératif social de qualité de l'éducation.

Pour revenir à la question qui nous occupe, dans le cadre de l'éducation et de la formation tout au long de la vie, l'orientation des jeunes et des adultes se rapporte à une série d'activités (information et conseil, consultations, évaluation des compétences, mentorat, représentation, enseignement des compétences nécessaires à la prise de décision et à la gestion d'une carrière, etc.) qui permettent aux citoyens, à tout âge et à tout moment de leur vie, de déterminer leurs capacités, leurs compétences et leurs intérêts, de prendre des décisions en matière d'éducation, de formation et d'emploi et de gérer leur parcours de vie personnelle... », (Résolution du Conseil européen adoptée en mai 2004).

Dans sa recommandation n° 195 concernant la mise en valeur des ressources humaines l'Organisation Internationale du Travail considère que : « L'éducation et la formation tout au long de la vie contribuent de manière significative à promouvoir les intérêts des individus, des entreprises, de l'économie et de la société dans son ensemble, particulièrement au vu du défi essentiel consistant à parvenir au plein emploi, à l'élimination de la pauvreté, à l'insertion sociale et à une croissance économique durable dans l'économie mondialisée » (OIT, 2004).

Dans le domaine de l'éducation et de la formation des adultes : « Il n'est jamais trop tard pour apprendre » (CCE, 2006).

Un cadre européen de référence a établi huit compétences-clés pour l'apprentissage tout au long de la vie : la communication dans la langue maternelle ; la communication dans une langue étrangère ; la culture mathématique et compétences de base en sciences et technologies ; la culture numérique ; apprendre à apprendre ; les compétences interpersonnelles, interculturelles et sociales ; l'esprit d'entreprise ; l'expression culturelle (Commission européenne, Direction générale de l'Education et de la Culture, Groupe de travail B, Education et Formation 2010, novembre 2004, Bruxelles).

La promotion de la formation tout au long de la vie positionne l'orientation professionnelle au premier plan des choix de politiques de formation et d'éducation, et ce dans chaque pays de l'Union Européenne, HCE, 2008.

La formation tout au long de la vie intègre les différentes possibilités offertes par l'intégration des technologies de l'information et de la communication, notamment la formation ouverte à distance (FOAD). La formation tout au long de la vie (FTLV) est un enjeu pour un développement humain et durable des territoires. « La formation tout au long de la vie, ce n'est pas se former toujours plus et toujours plus loin, c'est accéder au bon moment et de manière pertinente à cette ressource que constitue la formation en vue d'un développement de soi et de ses capacités professionnelles », V. Merle, 2008.

M. Feutrie, 2009, rappelle les quatre objectifs fondamentaux de la formation tout au long de la vie : l'épanouissement personnel, la citoyenneté active, l'inclusion sociale, la capacité d'insertion professionnelle ou d'adaptabilité. L'éducation tout au long de la vie prend en compte la double dimension des apprentissages : verticale, c'est-à-dire la vie entière de l'individu, de la naissance jusqu'à la mort ; horizontale, en prenant en compte tous les aspects et niveaux d'environnement éducatif que rencontre un individu (famille, communautés, études, travail, loisirs, systèmes éducatifs...) et tous les moyens d'apprendre, formels et informels (autodidactie, à distance, etc.). Pour satisfaire à cette visée, M. Feutrie, Lille1, conclut sur la nécessité de « mobiliser de nouveaux services : conseil et orientation...Instances capables d'aider à l'élaboration et à la conduite de projets

individuels tout au long de la vie. L'aide d'accompagnateurs, de facilitateurs devient aussi importante que celle d'enseignant ou de formateur » (Conseil régional de Prospective Nord-Pas-de-Calais).

On le voit, la formation tout au long de la vie commence dès le plus jeune âge et la coupure entre la formation initiale et celle qui s'opère ensuite au cours de la vie professionnelle est l'une des faiblesses du système éducatif français. Cela rend parfois peu opérationnelle la démarche sur l'orientation et la formation tout au long de la vie.

3. L'école et son interdépendance avec le marché : la nécessité d'une orientation à tout âge de la vie.

L'orientation à tout âge de la vie : un nouveau droit de l'homme ?

ORIENTATION A TOUT AGE : L'emploi transitif du verbe orienter au sens de « remettre sur le bon chemin, indiquer le chemin à prendre n'est repéré qu'en 1862. Vers la fin du XIX^e siècle, le mot reçoit la valeur métaphorique de « suggérer (à quelqu'un) une direction d'activité, imprimer un certain cours » (1893), spécialement en sciences de l'éducation (1903), d'où s'orienter « diriger son activité » (1922).

L'homme qui s'oriente, recherche une harmonie, *L'homme de Vitruve*, L. de Vinci, 1492, et une méthode pour gouverner sa raison et ses passions, R. Descartes, 1637.

Orientation professionnelle (1922) ; Orientation scolaire (1936) ; Orienteur (1938) : personne qui a pour rôle d'orienter la vie scolaire et professionnelle. Le participe passé, orienté(e), adjectivé, présente quelquefois au sens figuré la valeur péjorative qui a une certaine tendance, doctrine (1959). A. Rey, 1995, *Dictionnaire historique de la langue française*, Le Robert. Orienter, au sens de diriger, influencer, n'est jamais anodin : « Le gendarme orienta le promeneur égaré dans la bonne direction », *Dictionnaire de synonymes*, Larousse, 1996.

La 100^e édition *Le Petit Larousse illustré* (2005) retient l'idée de l'orientation scolaire et professionnelle des années 2000 : « Détermination de la meilleure voie, dans l'enseignement secondaire, professionnel et supérieur, en fonction des aptitudes et des motivations du sujet, ainsi que du marché de l'emploi » en y ajoutant la direction prise par une action, une activité (orienter un débat), voire une conformité à une tendance idéologique ou politique, par exemple « l'orientation laïque de la politique scolaire ».

Au 1^o mars 2009, le moteur de recherche Google interrogé en Français sur le mot-clef « orientation » renvoyait à 7.450.000 pages (dont 488.000 pages en français pour « orientation scolaire et professionnelle »).

Au plan international, le Conseil de l'éducation et de la formation, 2001, amendement une définition de l'UNESCO 1992, propose la définition suivante de l'orientation : « L'orientation consiste à permettre à l'individu de se mettre en capacité de prendre conscience de ses caractéristiques personnelles et de les développer en vue du choix de ses études, de ses formations et de ses activités professionnelles, dans toutes les conjonctures de son existence, avec le souci conjoint du devenir collectif solidaire et de l'épanouissement de sa personnalité et de sa responsabilité. ». L'avis du CEF précise que « l'orientation représente un processus étroitement associé à la scolarité et à la formation. Elle devient efficace si les démarches incluent une information large sur les études et les métiers. Ce n'est pas à dix-huit ans, à la fin- théoriquement du moins- du secondaire, que les choses se jouent. A ce moment-là, ce devrait être l'heure du figelage, du choix des études supérieures ou de son insertion professionnelle sur la base d'une connaissance de soi, de ses compétences, de la place qu'on veut occuper au sein de l'espace professionnel existant et de ses exigences, qu'il ait pu se forger des centres d'intérêt, définir progressivement un secteur d'activité ou un type d'engagement professionnel qui lui paraisse désirable ».

On le voit, l'orientation est un terme ambigu et polysémique qui évolue comme une nébuleuse sur la Toile (129 000 000 de références sur Google en français, au 1^o septembre 2008). D'un côté, il désigne les modalités de production et de reproduction de la division sociale et technique du travail. De l'autre, il fait référence à l'action de donner une direction déterminée à sa vie. L'orientation concerne les jeunes et leur famille et aussi de plus en plus fréquemment de nombreux adultes, qui à divers moments de leur vie professionnelle souhaitent ou doivent se reconverter, se « réorienter », J Guichard et M. Huteau, 2005.

S'orienter, au sens de trouver ou retrouver son chemin (qui n'est plus tout tracé) *versus* diriger quelqu'un vers un service ou une personne. Le monde bouge et la vie nous transforme. S'orienter implique des convictions, de la volonté et un certain courage : « le courage des commencements » (V. Jankélévitch). S'orienter à chaque âge de la vie peut être considéré comme l'un des « arts formateurs de l'existence », G. Pineau, 1996. S'orienter est une aventure, celle d'explorer le monde et de se mettre en mouvement. J. Aubret, 2004, rappelle que la notion d'orientation contient un présupposé trop souvent impensé : « l'affirmation conjointe de l'indétermination du devenir humain et de l'emprise possible de l'homme sur la gestion de ce devenir ».

Sortie des « arts divinatoires », l'orientation a d'abord été « vocationnelle », puis professionnelle (OP), scolaire et professionnelle (OSP), étendue plus récemment au monde universitaire (« l'orientation progressive » au sein du LMD). Désormais, l'orientation étendue à tous les âges de la vie, est devenue existentielle. Le paradigme existentiel conjugue l'orientation à chaque âge de la vie et s'applique à toutes les circonstances de l'existence. L'orientation contemporaine devient un processus développemental et continu au cours duquel la personne, tout au long de sa vie, prépare, élabore et réalise des projets de formation, sociaux et professionnels. On ne s'oriente plus et on ne se forme plus pour la vie ; l'orientation et la formation concernent chacun (e) d'entre nous toute la vie.

Sur le plan anthropologique, l'homme est un être de frontière. L'orientation tout au long de la vie est une approche de l'orientation professionnelle qui dépasse les frontières géographiques (sur un plan transnational), les frontières générationnelles (junior *vs* senior), les frontières des qualifications (s'adressant aussi bien aux publics peu qualifiés qu'aux cadres) et les frontières des statuts professionnels (demandeurs d'emploi, salariés, professions libérales, etc.). L'orientation ne vise ni forcément ni prioritairement à la solution de problèmes, mais à la capacité d'assumer son existence.

Orientation continue, orientation continuée, prise au sens large d'orientation comme processus. La fonction d'orientation qui sous-tend une vie, donne sens aux actes qui s'enchaînent dans une « attitude naturelle » au sens phénoménologique du terme. L'orientation concerne tous les publics : jeunes scolaires, apprentis, étudiants, travailleurs, non salariés, chômeurs, personnes du « troisième âge »... Des thématiques comme le retour aux études, la progression dans la carrière, le changement de travail, la mise à pied, etc. se sont banalisées dans la vie dite « active », d'où les demandes d'orientation tout au long de la carrière. En prenant l'exemple des années sabbatiques octroyées aux professeurs des universités américaines, A. Jacquard, 2004, considère que « si nous admettons que la construction de l'intelligence est l'œuvre d'une vie entière, il faut donner à tous les citoyens le moyen de retrouver de l'énergie et surtout la possibilité d'entamer une bifurcation... de réorienter une activité, d'entreprendre de nouvelles études pour un projet à long terme, etc. ». J. Attali, 2006, nous rappelle que « le savoir disponible double tous les sept ans, et doublera tous les 72 jours en 2030 », apprendre et s'orienter constitueront les deux chantiers prioritaires du futur pour rester « employable ».

Les partenaires sociaux ont été parmi les premiers à évoquer l'orientation tout au long de la vie. En effet, l'expression est consacrée pour la première fois dans l'Accord national interprofessionnel du 20 septembre 2003. L'orientation tout au long de l'existence est le fruit d'une résolution adoptée par la loi du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie et au dialogue social qui offre notamment la possibilité du droit individuel à la formation (DIF). D'après l'étude réalisée par le CEDEPRO, Centre européen d'étude et de développement des pratiques en orientation, OCDE, 2001, 30 000 à 35 000 personnes travaillent dans le champ de l'orientation, mais il n'existe pas, en France, à l'heure actuelle, de service commun d'orientation tout au long de la vie.

L'orientation tout au long de la vie « se réfère à une série d'activités qui permettent aux citoyens de tous âges, à tout moment de leur vie, d'identifier leurs capacités, leurs compétences et leurs intérêts, de prendre des décisions éclairées en matière d'enseignement, de formation et d'emploi, et de gérer leur

parcours personnel dans l'étude, le travail et d'autres cadres dans lesquels ces capacités et ces compétences sont acquises et/ou utilisées. L'orientation est dispensée dans des lieux et contextes divers : dans l'enseignement, la formation, l'emploi, la collectivité et à titre privé», (OCDE/Communautés européennes, 2004). On peut donner comme exemples de ces activités l'information et les conseils, l'évaluation des compétences, le tutorat, la défense des intérêts (des clients), la formation à la prise de décision en matière de carrière, et les techniques de gestion de carrière. Des termes divers sont utilisés dans les différents pays pour décrire ces activités. On parle d'orientation scolaire, professionnelle et de carrière, d'orientation et de conseils, de conseil professionnel et d'orientation. Du point de vue de la recherche en sciences humaines et sociales, l'attention se focalise davantage de nos jours, sur les processus en jeu dans l'orientation des personnes et des groupes humains que dans les mécanismes opératoires, le plus souvent bureaucratiques, d'affectation sociale des individus à leur environnement.

L'orientation à tout âge peut être considérée, selon nous, comme un domaine scientifique interdisciplinaire inscrit dans un champ autonome. Elle met en œuvre des recherches et des pratiques soutenant des processus et des stratégies d'insertion sociale, professionnelle et culturelle des acteurs sociaux. Dans le contexte de l'âge post-industriel, de la société de la compétence, de l'économie de la connaissance et de l'éducation tout au long de la vie, l'orientation s'intègre dans tous les processus de socialisation de l'individu, précisément dans les environnements tels que : formation, emploi et protection sociale. Elle fonctionne en quelque sorte comme un outil de soutien continué en prise directe avec les mécanismes d'intégration et de réintégration des acteurs sociaux. L'orientation en continu est une technique de sécurisation des parcours scolaires et professionnels, C. Vimont, 2007.

Le projet de résolution dans le cadre de la présidence française de l'Union européenne sur l'orientation (4^e trimestre 2008) intitulé « Mieux inclure l'orientation dans les stratégies d'éducation et de formation tout au long de la vie » propose de définir l'orientation comme un processus continu qui permet aux citoyens de prendre des décisions et de gérer leur parcours professionnel. Quatre axes prioritaires ont été retenus :

- favoriser l'acquisition de la capacité à s'orienter ;
- faciliter l'accès à tous les citoyens aux services d'orientation ;
- développer la qualité des services ;
- encourager la coordination et la coopération entre les acteurs à tous les niveaux.

On le voit, l'orientation est un ensemble complexe de finalités. Cette variété se nourrit d'une distinction entre « orienter vers » et « orienter pour » qui offre des perspectives différentes pour l'action publique.

L'orientation comme processus est encore marquée par le clivage formation initiale *versus* formation continue. Une étude du BIOP (Centre d'orientation de la CCI de Paris, 2009) souligne la persistance d'une « orientation à deux vitesses », l'une pour les enfants issus des couches sociales inférieures et peu instruites, l'autre pour les enfants des couches supérieures. Le caractère socialement marqué de cette « orientation à deux vitesses » conduit à une forme de désespérance sociale et à un gâchis humain.

Nous nous réjouissons que votre XXIII^e Assemblée parlementaire de la Francophonie ait pris en compte les enjeux des systèmes éducatifs au regard des mutations socio-économiques et culturelles en cours. L'approche par l'orientation devrait permettre des confrontations utiles entre les logiques du monde de l'éducation et de la formation et les logiques des milieux de l'entreprise, du monde des affaires et des réalités du marché du travail et de l'emploi.